

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

SEPTEMBRE 2008 - AOUT 2009.

Approuvé le 28 mai 2009

1. BASE LEGALE

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée par l'article 20 de la loi du 2 avril 2001 et par l'article 8 de la loi du 20 juin 2006 ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008).

2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE

<u>Art. 6, LPI.</u>	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	
2° a) un représentant du Ministre de l'Intérieur	Paul VAN TIGCHELT, remplacé par Carlos DE TROCH	AR du 3 février 2009 (fin de désignation)
2° b) un représentant du Ministre de la Justice	Pascal PETRY, remplacé par Hans WANDERSTEIN (SAT Justice)	AR du 3 février 2009 (fin de désignation)
3° un procureur général	Claude MICHAUX	
4° un gouverneur	Lodewijk DE WITTE	
5° le procureur fédéral	Johan DELMULLE	
6° un procureur du Roi	Jan POELS	

7° un juge d’instruction	Viviane JOLIET	
8° trois bourgmestres	Guy JEANJOT Stefaan PLATTEAU Freddy THIELEMANS	
9° le commissaire général de la police fédérale	Fernand KOEKELBERG	
10° un chef de corps de la police locale	Dirk VAN NUFFEL	
Secrétaires (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	
	Emmanuel HELPENS	

Au cours de cette période d’activités, les mandats de Monsieur Willy BRUGGEMAN (en sa qualité de président) et de monsieur Guy JEANJOT (comme membre du Conseil Fédéral de police et en qualité de bourgmestre d’une commune wallonne) ont été prolongés pour une période de 4 ans. Monsieur André DENYS (en qualité de gouverneur) et Monsieur Jean-François BREUER (en qualité de bourgmestre d’une commune wallonne) sont désignés pour une période renouvelable de quatre ans comme membres suppléants du Conseil fédéral de police.

3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

a) Les missions légales du Conseil fédéral de police sont les suivantes:

1° Evaluation globale du fonctionnement et de l’organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l’exécution du Plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux Ministres de l’Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général, des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l’inspecteur général, il convient de signaler que depuis la loi 15 mai 2007 sur l’Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l’article 149 de la LPI, le Conseil fédéral a ‘perdu’ sa mission d’avis relative à l’AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l’Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil fédéral

de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE

Le Conseil fédéral de police s'est réuni les 2 septembre 2008, 29 septembre 2008, 7 octobre 2008, 21 octobre 2008, 14 novembre 2008, 18 novembre 2008, 27 novembre 2008, 8 décembre 2008, ainsi que les 6 janvier 2009, 5 février 2009, 17 février 2009, 19 mars 2009, 31 mars 2009, 21 avril 2009, 24 avril 2009, 27 avril 2009, 5 mai 2009, 28 mai 2009 et 29 juin 2009.

Le Conseil a :

- durant la période précédente 'Septembre 2007- Août 2008', reçu une demande du Ministre de l'Intérieur de réaliser un rapport relatif à une évaluation générale des 10 années de la réforme des services de police en Belgique. Durant cette période précédente, des discussions avaient déjà eu lieu à propos de la méthode de travail à suivre ;
- reçu, analysé et intégré dans un projet de rapport les contributions des différents membres du Conseil et des instances qu'ils représentent ;
- discuté à propos des différents points du projet de rapport pour aboutir à un consensus ;
- entendu les représentants du VVSG, de l'UVCW, de l'UCM et d'UNIZO ;
- entendu les représentants des différentes organisations syndicales de la police intégrée (SLFP, SNPS, CGSP, CSC et SYPOL) ;
- entendu les représentants des Barreaux de chaque rôle linguistique ;
- entendu le professeur Brice DE RUYVER, président de la Commission d'accompagnement de la réforme de la police ;
- adapté le projet de texte afin d'obtenir un schéma le plus lisible et le plus clair possible, permettant aussi de le travailler plus en profondeur et d'y insérer les contributions reçues.

En outre, le Conseil fédéral de police :

- s'est vu présenté, à titre informel, un projet d'AR concernant la réorganisation de la police fédérale. Un certain nombre d'adaptations furent discutées et un certain nombre de remarques formulées. Un avis définitif sera donné après l'approbation du rapport d'évaluation des 10 années de la réforme des services de la police ;
- a discuté de la situation des plans zonaux de sécurité 2009-2012, et ce sur la base d'une communication des représentants du ministre de l'Intérieur ;
- a pris connaissance du fonctionnement de la direction CGL- X, chargée de l'aide aux services de police locale avec l'implémentation d'un système de gestion budgétaire et un système de comptabilité budgétaire.

Enfin, le Conseil a fait réaliser son propre website (www.conseil-federal-de-police.be) et l'a mis en ligne.

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activité:

- François ADAM- AIG ;
- Christa DEBECK- AIG ;
- Alain SCHOTTEY – AIG ;
- Roger TRILLET – AIG ;
- Jacques PHILIPPAERTS – CGL ;
- Marc GEETS – CGL ;
- Chris VENCKEN – CGL ;
- Jérôme GLORIE – Directeur général DG SP ;
- Philip WILLEKENS – Directeur DG SP (sécurité locale et intégrale) ;
- Paul VANDENBERGHE – Directeur DG SP (gestion policière) ;
- Tommy VANDERBORGHT – DG SP (sécurité locale et intégrale) ;
- Anne LAEVENS – DG SP (gestion policière) ;
- Erika DE BOEVER – Parquet de Gand ;
- Jean-Claude LEYS – Avocat général ;
- Léon OLDENHOVE – Remplaçant de Monsieur Jean-Claude LEYS ;
- Diane REYNDERS – SPF JUSTICE (service de politique criminelle) ;

Durant la période d'activité, le Conseil a invité les personnes suivantes :

- Monsieur Jan ADAM – Syndicat CSC- ACV ;
- Monsieur Kris BAETENS – Représentant d'UNIZO ;
- Monsieur Karel VAN EETVELT – Représentant d'UNIZO ;
- Monsieur Piet DE BEL – Syndicat CGSP - ACOD ;
- Monsieur Eddy LEBON – Syndicat SYPOL ;
- Monsieur ROBERT – Représentant de l'UVCW ;
- Monsieur SCHONKEREN – Syndicat SLFP – VSOA ;
- Monsieur VAN HAMME – Syndicat SNPS – NSPV ;
- Monsieur VAN HEDDEGHEM – Représentant de la VVSG ;
- Madame WERT – Représentante de l'UCM ;
- Monsieur Jean-Marie VAN BRANTEGHEM – DGS ;
- Monsieur Olivier LIBOIS – DGA ;
- Monsieur Paul VAN THIELEN – DGJ ;

- Monsieur Robert DE BAERDEMAEKER – Représentant de l’Ordre des Barreaux francophone et germanophone ;
- Monsieur John MAES – Représentant de l’Ordre du Barreau néerlandophone.

Bruxelles le, 28 mai 2009.

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE